



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 11692

Texte de la question

M. Daniel Vaillant attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la recrudescence préoccupante de la violence urbaine liée aux affrontements entre bandes. Les récents événements de la gare du Nord et du boulevard de Clichy, qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques, illustrent l'absence d'une réponse adaptée après les émeutes sans précédent de novembre 2005. Aussi, il lui demande quels moyens le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour garantir la sécurité des habitants du Nord parisien et, au-delà, de l'ensemble de nos concitoyens, en veillant à ce que ces graves incidents ne se reproduisent pas.

Texte de la réponse

Trois réorganisations en cours, engagées par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, vont permettre de renforcer l'action des services de police sur les bandes. La réforme des services de renseignement prend spécifiquement en compte ce phénomène. La prévision et le suivi des phénomènes de violences urbaines et de bandes seront ainsi assurés par la direction centrale de la sécurité publique, garantissant une parfaite symbiose entre le recueil d'information et son débouché dans l'action. Une réorganisation de la police territoriale est également en cours d'étude. Cette nouvelle articulation prévoit, au niveau zonal, un échelon de coordination opérationnelle, ainsi que la création d'unités de sécurisation connaissant parfaitement les périmètres géographiques d'emploi. En Ile-de-France, la coordination des forces de sécurité a été renforcée. Au-delà de ce qui a déjà été fait, notamment pour la police régionale des transports ferroviaires, une circulaire adressée le 4 octobre dernier au préfet de police, aux sept préfets de la banlieue ainsi qu'au DGPN et au DGGN pose les bases d'une communication permanente entre les états-majors et responsables territoriaux, y compris par renvoi d'images de vidéosurveillance, et d'une entraide opérationnelle. Ces trois réformes viendront compléter et renforcer efficacement l'action menée, qu'il s'agisse des enquêtes des sûretés départementales, des GIR ou de la sécurisation. Enfin, pour améliorer les relations entre les habitants des quartiers et leur police, des rencontres de cohésion ont été conduites dans les quartiers réputés les plus difficiles, en commençant par la Seine-Saint-Denis. La confiance entre la police et les habitants des quartiers est, en effet, une condition essentielle de la mise à l'écart des délinquants et donc du rétablissement de la tranquillité et de la sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Vaillant](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11692

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7414

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1253